

VOUS AVEZ DES IDÉES, DES PROJETS POUR RELIER L'HOMME ET LA NATURE ?



- NATURE
- BIODIVERSITÉ
- ÉCO-CITOYENNETÉ
- AGRICULTURE
- ENVIRONNEMENT
- QUALITÉ DE VIE
- CULTURE

DE LA RÉSERVE DE BIOSPHÈRE DU MARAIS AUDOMAROIS

DÉPÔT DES CANDIDATURES AVANT LE 1^{ER} JUILLET 2021

Pour votre candidature :

- + Dossier et règlement sur www.parc-opale.fr
- + maraisaudomarois@parc-opale.fr
- + 03 21 87 90 90

Prix de 1000 € pour chaque projet sélectionné et mise à l'honneur des lauréats par l'UNESCO

Les Trophées de la Réserve de biosphère du marais Audomarois sont organisés par :



EUROPEAN UNION
European Regional

Ce projet est cofinancé par le Fonds Européen de Développement Régional (European Regional Development Fund)

Vous avez une idée de projet écologique ou de développement durable?

Vous souhaitez agir pour la nature tout en valorisant les activités humaines ?

Vous pensez pouvoir apporter quelque chose à votre territoire ?

Les Trophées de la Réserve de biosphère sont pour vous !

Reconnue par l'UNESCO depuis 2013, la Réserve de biosphère du marais Audomarois reconduit pour la sixième année consécutive le concours des Trophées des Réserves de biosphère. Ce concours vise à sélectionner et récompenser un projet que vous proposerez.

Tout le monde peut participer : écoles, mairies, collectivités, particuliers, entreprises, associations actives sur le territoire de la Réserve de biosphère*.

Il suffit de soumettre votre idée de projet par le biais du **dossier de candidature**

- téléchargeable sur www.parc-opale.fr

- vous pouvez également le demander auprès du Parc naturel régional au 03 21 87 90 90

ou à maraisaudomarois@parc-opale.fr

Ce projet doit correspondre à l'une des **catégories du concours** :

- Maintenir la diversité et la qualité des milieux naturels et des paysages
- Développer l'écocitoyenneté
- Maintenir et valoriser les patrimoines culturels et les savoir-faire de la Réserve de biosphère
- Vivre et travailler dans la Réserve de biosphère (la qualité de vie, l'emploi, les services publics, les circuits courts, la ressource en eau...)
- Sensibiliser les habitants et les visiteurs aux différents patrimoines de la Réserve de biosphère.

Un **prix de 1000 euros** est remis au(x) lauréat(s) pour développer son projet.

Un accompagnement par la Réserve de biosphère du marais Audomarois, un soutien technique et un suivi du projet sont proposés au(x) lauréat(s). De plus, le Parc naturel régional assurera la communication autour de votre projet.

Le projet ne doit pas faire l'objet d'une promotion d'un produit. Il doit mettre en évidence le lien homme-nature et profiter aux habitants du territoire.

Les Trophées de la Réserve de biosphère sont organisés par le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale et la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer et sont soutenus par l'Agence de l'eau Artois-Picardie, Suez et le projet européen BCHT via le Fonds européen de développement régional (FEDER).

* **Liste des communes concernées** : Arques, Blendecques, Campagne-les-Wardrecques, Clairmarais, Eperlecques, Hallines, Houlle, Helfaut, Longuenesse, Moringhem, Moulle, Nieurlet, Noordpeene, Saint-Momelin, Saint-Omer, Salperwick, Serques, Saint-Martin-lez-Tatinghem, Tilques, Wardrecques, Watten, Wizernes.

Article 1 : Objet

Les Trophées de la Réserve de biosphère du marais Audomarois récompenseront un projet à réaliser dans l'année qui suit la remise du Trophée. Les projets s'inscrivent dans l'objectif d'une amélioration des relations entre l'homme et la nature, de la conciliation entre un environnement sain et une économie locale forte.

Les thématiques ci-dessous sont autant de catégories pour lesquelles les candidats peuvent concourir :

- Le maintien de la diversité et la qualité des milieux naturels et des paysages
- Le développement de l'écocitoyenneté
- Le maintien et la valorisation des patrimoines culturels et des savoir-faire de la Réserve de biosphère
- Vivre et travailler dans la Réserve de biosphère (la qualité de vie, l'emploi, les services publics, les circuits courts, la ressource en eau...)
- La sensibilisation des habitants et des visiteurs aux différents patrimoines de la Réserve de biosphère

Ce concours concerne tout acteur engagé dans la Réserve de biosphère du marais Audomarois : école, collège, entreprise, association, individu, collectivité, mairie, auto-entrepreneur...

Article 2 : Dépôt des dossiers de candidature

Les participants peuvent demander un dossier d'inscription en écrivant à l'adresse :

- maraisaudomarois@parc-opale.fr,

- ou le télécharger soit sur le site internet du Parc naturel régional : www.parc-opale.fr

Le dossier à remettre comprendra le formulaire de candidature, une présentation détaillée du projet et le budget estimé ainsi qu'un échéancier pour sa réalisation.

Ce dossier n'excèdera pas 8 pages (les 6 pages du dossier à compléter et 2 pages libres (annexes comprises)).

Si le projet concerne un bien foncier, un extrait de plan cadastral et un document attestant que le porteur de projet est détenteur d'un droit sur ce bien seront annexés.

Une fois complété, **le dossier devra être envoyé sous format électronique**, au plus tard le **30 juin 2021** minuit inclus, la date et l'heure du courrier électronique faisant foi, à l'adresse : **maraisaudomarois@parc-opale.fr**

Tout document excédant 5 Mo devra nous parvenir sur un support numérique :

- déposé à la maison du Parc (36 avenue du Maréchal Joffre, Saint-Martin-lez-Tatinghem)

- ou adressé par courrier, au plus tard le **30 juin 2021** minuit inclus, le cachet de la Poste faisant foi, à l'adresse suivante :

A l'attention de Maud Kilhoffer

Maison du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale

BP 22

62142 LE WAST

Toute demande d'information complémentaire est à adresser à l'adresse ci-dessus ou par courriel à : maraisaudomarois@parc-opale.fr.

Article 3 : Sélection, dotation

Les projets seront retenus dans un délai de 20 jours après la clôture des candidatures. Un prix récompensera le lauréat pour la mise en œuvre de son projet.

Les projets seront sélectionnés sur dossier et auditionnés par un jury.

Les critères de sélection :

- Renforcement des liens homme-nature
- Participation à la conservation des écosystèmes et développement des projets dans le respect des espèces (et de leur patrimoine génétique)
- Valorisation et animation des savoir-faire audomarois
- Encouragement du croisement des différents domaines d'activités présents sur le territoire, ainsi que les échanges continus entre sciences et sociétés.
- Exemplarité, capacité à être diffusé et dupliqué
- Caractère local du porteur de projet
- Projet n'ayant pas pour but principal de promouvoir un produit ou un service marchand
- Construction technique du projet et pertinence de la réflexion
- Intérêt pour le territoire
- Originalité et caractère innovant du projet
- Prise en compte des critères paysagers, esthétiques, artistiques
- Valeur éducative auprès du grand public, des élus et des professionnels
- Création de lien social

La dotation sera remise à une personne physique ou morale. Dans le cas d'une équipe, la répartition de la dotation est à la charge du représentant de l'équipe. Il n'appartient pas au jury de déterminer les modalités d'une éventuelle répartition.

La moitié de la dotation sera versée lors de la remise du prix et l'autre moitié sera versée à la fin de la première année.

Article 4 : Communication

Le(s) gagnant(s) du concours sera/seront invité(s) à participer à une manifestation organisée au siège de l'UNESCO par le Réseau national des Réserves de biosphère.

Aux candidats sera présentée la Charte d'Engagement et la possibilité de devenir « éco-acteur ». Ces présentations n'excluent évidemment pas les autres manifestations auxquelles les candidats seraient susceptibles de participer.

Les organisateurs se réservent le droit de citer et de communiquer sur tout ou partie des projets retenus.

Les lauréats s'engagent à assurer la plus large diffusion de leur projet. Ils veilleront à indiquer dans leur communication le logo de la Réserve de biosphère et à mentionner celle-ci dans les contacts avec tous les médias.

Les événements liés au déroulement et aux manifestations des Trophées feront l'objet de médiatisation par l'écrit, y compris numérique, l'image et la parole.

La participation au concours emporte acceptation du présent règlement et spécialement autorisation d'utilisation des noms cités et des images pour les besoins de la relation des événements du concours.

Article 5 : Remise du premier prix

Le porteur du projet distingué par le jury se verra remettre un trophée lors d'une cérémonie officielle.

Article 6 : Respect des réglementations

Les projets et actions présentés devront respecter les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Article 7 : Jury

Le jury sera composé de personnalités, d'élus et de techniciens désignés par le Comité Technique de la Réserve de biosphère. Il examinera chacun des dossiers reçus dans les 20 jours suivants la date de clôture.

Les décisions du jury ne peuvent faire l'objet d'aucune contestation et n'ont pas à être motivées.

La réalisation du projet devra être effective dans l'année qui suit la désignation, moment pendant lequel le jury pourra suivre sa mise en œuvre.

Composition du jury :

- Représentant du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale
- Représentant de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer
- Représentant du groupe de travail marais
- Représentants du monde économique, agricole, environnemental, culturel et patrimonial
- Représentant de l'Office de Tourisme
- Représentants de la société civile

Article 8 : Acceptation du règlement

Le dépôt de candidature à ce concours vaut acceptation du présent règlement.

Article 9 : Force majeure et annulation du concours

En cas de force majeure (grève, attentat, retrait de l'ensemble ou partie des partenaires...), les organisateurs du concours se réservent le droit d'annuler ou de reporter la remise des prix.

Article 10 : Litige et modification du règlement

Tout litige pouvant intervenir dans l'interprétation du présent règlement sera tranché sans appel par les organisateurs. Le présent règlement pourra être modifié et complété sans avis préalable. Toutefois, toute modification éventuelle sera annexée au présent règlement et adressée directement aux candidats.

Sixième édition des Trophées de la Réserve de biosphère en 2020

Cinq projets mis à l'honneur



« **Une fresque sur la faune et la flore du marais Audomarois** », porté par l'école primaire Condorcet-Verlaine. Suite au premier confinement et le besoin de renouer avec la nature, les enseignants ont souhaité offrir aux élèves un projet d'évasion et de découverte sur le thème du marais, patrimoine de Saint-Omer. Les enfants travaillent durant l'année sur les milieux aquatiques et leurs habitants, la fragilité d'un tel écosystème et les conséquences des activités humaines. Des professionnels accompagnent les enfants qui réalisent une fresque sur la biodiversité du marais. Elle sera reproduite sur les murs de la cour de l'école.



« **Le jardin de la biodiversité** », porté par Aurélie Delaval et Simon Guegaden. Accueillir la biodiversité dans son jardin est l'objectif de ce projet. En moins d'un an, Aurélie et Simon ont développé des aménagements en tout genre et souhaitent partager leur expérience. Ils se sont engagés dans la démarche « refuge LPO », et dès que l'occasion se présente, ils ouvrent leurs portes au public !



« **Plastic Origins** », porté par l'association Découverte Pêche et Protection des Milieux (DPPM). Il s'agit d'un projet de science participative visant à cartographier la pollution macroplastique des fleuves et rivières de France.

L'objectif est de réduire la pollution par les déchets du marais Audomarois grâce à la mise en place de deux actions : l'une curative, la pose de filets sur les déversoirs d'orage ; l'autre préventive par la pose de plaques de sensibilisation devant les avaloirs. L'association souhaite travailler avec les acteurs du territoire pour garantir le succès de son projet et affirmer l'enjeu collectif de telles actions.



« **Self civique'illette** », porté par la mairie de Saint-Martin-lez-Tatinghem. Les services animation et espaces verts s'associent au centre de loisirs communal et au conseil municipal des jeunes pour mettre en valeur un terrain délaissé. Ce terrain sera planté de légumes et de fleurs. Il sera accessible librement pour permettre à tout le monde de récolter, désherber, planter. Des actions intergénérationnelles seront conduites ponctuellement. Une pancarte à l'entrée du site expliquera le principe de la gestion participative et une boîte sera mise à disposition pour que chacun puisse y déposer ses graines.



« **Audoma'Bonne Action, le jeu** », porté par l'association du même nom. C'est un jeu de cartes où le détenteur découvre son défi à réaliser. Les défis sont en lien avec différentes thématiques comme l'environnement, la solidarité, la découverte du patrimoine culturel local... Une fois le défi réalisé, la carte est transmise à une autre personne (un ami, un inconnu) ou déposée dans un lieu public. Ce jeu s'adresse à tout le monde !